

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 3 mars 2026 à 19h30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur André Langlois, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Christian Soulières, conseiller du district numéro 4
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Est absent :

Monsieur Louis-Philippe Hébert, conseiller du district numéro 3

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe sont également présentes.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

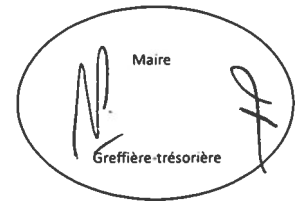
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 19h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026.03.041 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal :**
 - 3.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026
- 4. Correspondance**
- 5. Administration générale**
 - 5.1** Rapport de formation – dépôt
 - 5.2** Gestion contractuelle – rapport
 - 5.3** Adobe Acrobat Pro – renouvellement
 - 5.4** Desjardins – directeur des travaux publics
 - 5.5** Ligue navale du Canada – demande de soutien pour les activités et besoins matériels
- 6. Trésorerie**
 - 6.1** Approbation des comptes payés et à payer



7. Travaux publics

7.1 Terrassement Baril – contrat de déneigement 2025-2026 – 3^e versement

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme et environnement

9.1 Avis de motion – projet du règlement numéro 707-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 324

9.2 Avis de motion – projet du règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

9.3 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

10. Sécurité publique et service d'incendie

11. Loisirs et culture

11.1 Résolution 2026.02.039 – amendement

11.2 Résolution 2026.02.037 – amendement

11.3 Mobilisation initiée par le réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – appui

11.4 Saison de soccer 2026 – entente avec la Ville de Berthierville

11.5 Saison de soccer 2026 – tarification aux non-résidents de la Ville de Berthierville et de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

11.6 Association du hockey mineur de Berthierville – demande de commandite

11.7 Club de patinage artistique de Berthierville – demande de commandite

11.8 Résolution 2026.01.012 – amendement

11.9 Hockey mineur et patinage artistique – remboursement aux résidents de moins de 18 ans

11.10 Camp de jour intermunicipal 2026

12. Autre(s) sujet(s)

13. Période de questions

14. Clôture et levée de la séance

14.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur

Appuyé par le conseiller Monsieur

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

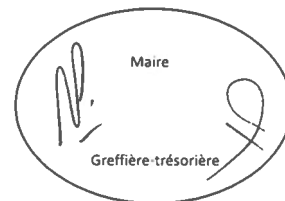
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2026.03.042 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2026 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport de formation - dépôt

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et dans les neuf mois de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les neuf mois suivant le début de son mandat, participer à une formation portant sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport de formation des élus aux formations obligatoires mentionnées ci-haut en date du 3 mars 2026.

2026.03.043 Gestion contractuelle - rapport

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.044 Adobe Acrobat Pro - renouvellement

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de renouveler, l'abonnement annuel, à Adobe Acrobat Pro, au montant de trois cent cinquante-huit dollars et cinquante-huit (358,58\$), plus les taxes applicables, le cas échéant.

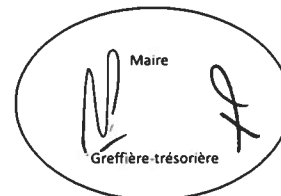
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.045 Desjardins – directeur des travaux publics

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Christian Soulières

Il est résolu



D'émettre une nouvelle carte de crédit au nom de Louis-Jean Sarrazin, directeur des travaux publics avec une limite de cinq mille dollars (5 000,00\$).

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à compléter tous les documents relatifs à cette demande.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.046 Ligue navale du Canada – demande de soutien pour les activités et besoins matériels

ATTENDU les besoins financiers exprimés par le Corps de cadets de la Marine royale canadienne 243 Alexandre de Berthier;

ATTENDU la participation à ce programme par des jeunes résidents de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que l'organisme est bénéfique dans la région.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier octroie un don de cinq cents dollars (500,00\$) au Corps de cadets de la Marine royale canadienne 243 Alexandre de Berthier afin de les soutenir dans leurs activités et leurs besoins matériels.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRÉSORERIE

2026.03.047 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois

Il est résolu

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de février 2026, pour un montant total de cent quatre-vingt-douze mille huit cent dix-sept dollars et trente-six cents (192 817,36\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de trois cent cinquante-six mille sept cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (356 769,88\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de février 2026, pour un montant de soixante-sept mille deux cent quatorze dollars et vingt-quatre cents (67 214,24\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRAVAUX PUBLICS

2026.03.048 Terrassement Baril – contrat de déneigement 2025-2026 – 3^e versement



ATTENDU QUE par la résolution 2025.11.192 la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a accordé le mandat pour l'entretien de déneigement des chemins municipaux pour une durée de 3 ans à Terrassement Baril;

ATTENDU QUE le devis d'appels d'offres prévoit que les paiements sont effectués à l'entrepreneur, en considération de l'exécution conforme des travaux, en quatre versements égaux, pour chacune des saisons au plus tard les 15 décembre, 15 janvier, 15 février et 15 mai de chacune des saisons d'adjudication;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, en date du 12 février 2026 la facture numéro 6090 de Terrassement Baril, représentant le troisième versement du contrat de déneigement pour la saison 2025-2026, au montant de trente mille deux cent quarante-trois dollars et soixante-dix-neuf (30 243,79\$) plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier entérine la décision prise par la directrice générale et greffière-trésorière à l'effet de procéder au paiement à Terrassement Baril au montant de trente mille deux cent quarante-trois dollars et soixante-dix-neuf (30 243,79\$) plus les taxes applicables pour le 3^e versement du contrat de déneigement pour la saison 2025-2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Avis de motion – projet du règlement numéro 707-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 324

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 707-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 324 « Règlement de zonage numéro 324 de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier » dont l'effet est d'inclure les normes concernant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole.

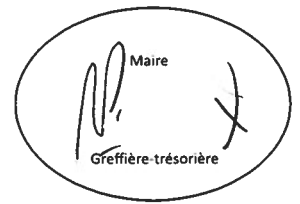
Avis de motion – projet du règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments dont l'effet est d'encadrer l'occupation et l'entretien des bâtiments en cas de vétusté ou délabrement de ceux-ci.

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, dépose le projet du règlement numéro 708-2026 intitulé : « règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » de manière à encadrer l'occupation et l'entretien des bâtiments en cas de vétusté ou délabrement de ceux-ci.

LOISIRS ET CULTURE



Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution 2026.02.039 afin de modifier la décision « **QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à dépenser dix mille dollars (10 000,00\$), plus les taxes applicables, pour la confection d'un kiosque de loisirs qui sera situé au parc Jean-Louis-Poulette. » par « **QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à dépenser vingt mille dollars (20 000,00\$), plus les taxes applicables, pour l'achat de deux kiosques de loisirs qui seront situés au parc Jean-Louis-Poulette. **QUE** cette dépense soit payée à même le surplus accumulé non affecté. »

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.050 **Résolution 2026.02.037 - amendement**

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution 2026.02.037 « Fête des neiges 2026 – feux d'artifice Orion » en changeant le titre pour « Fête des neiges 2027 – feux d'artifice Orion » et en changeant les mots « lors de son évènement de la fête des neiges qui aura lieu le 7 février 2026 » pour « lors de son évènement de la fête des neiges qui aura lieu à l'hiver 2027 ».

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.051 **Mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie - appui**

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

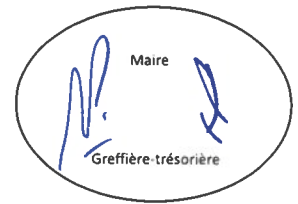
ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois
Appuyé par le conseiller Monsieur Christian Soulières



Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques.

QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions.

QUE la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.052 Saison de soccer 2026 – entente avec la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier possède un terrain de soccer et désire que celui-ci soit utilisé par les jeunes de sa municipalité ainsi que ceux provenant de l'Association de soccer de Berthier Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu avec la Ville de Berthierville qu'elle n'impose aucun tarif de non-résident aux participants de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier qui désirent faire partie de l'Association de soccer de Berthier Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il est à l'avantage de la population des deux municipalités d'accepter cette entente.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à fournir et entretenir un terrain de soccer sécuritaire répondant aux normes en vigueur ainsi qu'à rendre accessibles les installations sanitaires;

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte que son terrain de soccer soit utilisé par l'Association de soccer de Berthier Inc. pour la saison 2026;

QUE la Ville de Berthierville accepte l'inscription des jeunes provenant de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier aux mêmes tarifs que les résidents de Berthierville pour la saison 2026.

QUE l'Association de soccer de Berthier Inc. prenne entente avec les représentants de chaque municipalité pour la planification des horaires d'utilisation des terrains de soccer pour la saison 2026.

QUE cette entente est valide pour la saison de soccer 2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.053 Saison de soccer 2026 – tarification aux non-résidents de la Ville de Berthierville et de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un terrain de soccer situé au parc Jean-Louis-Poulette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente avec la Ville de Berthierville à l'effet que, cette dernière, accepte l'inscription des jeunes provenant de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier Inc. aux mêmes tarifs que les résidents de Berthierville pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QUE parmi les nombreux joueurs utilisant le terrain de soccer plusieurs ne résident ni sur le territoire de la Ville de Berthierville ni sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire facturer des frais de non-résidents pour les utilisateurs du terrain de soccer qui proviennent de l'extérieur de la Ville de Berthierville et de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

CONSIDÉRANT QUE ces revenus permettraient de couvrir une partie des frais inhérents à cette infrastructure.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier facture, pour la saison 2026, un montant de quatre-vingts dollars (80,00\$) pour chaque participant utilisant le terrain de soccer, qui ne réside pas sur le territoire de la Ville de Berthierville ou de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce montant soit payable à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier par l'Association de soccer de Berthierville au plus tard à la fin de la saison 2026 soit le 15 septembre 2026.

QUE l'Association de soccer de Berthierville s'engage à acheminer à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier la liste des inscriptions pour la saison 2026 au plus tard le 30 juin 2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.054 Association du hockey mineur de Berthierville – demande de commandite

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de l'association du hockey mineur de Berthierville, une demande de commandite pour le tournoi de la coupe des présidents.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde une commandite de deux cents dollars (200,00\$) à l'association du hockey mineur de Berthierville, pour un affichage du logo de la Municipalité sur une affiche de 3x2 pieds lors de la seizième édition du tournoi de la Coupe des Présidents à l'aréna Joannie Rochette du 3 au 19 avril 2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.055 Club de patinage artistique de Berthierville – demande de commandite

Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Soulières



Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde une commandite de deux cent cinquante dollars (250,00\$) au club de patinage artistique de Berthierville, pour une publicité d'une demi-page dans la revue sur glace 2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.056 **Résolution 2026.01.012 - amendement**

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution 2026.01.012 « Club de patinage artistique de Berthierville – autorisation et paiement » en changeant le montant payable au club de patinage artistique de Berthierville passant de « douze mille trois cents dollars (12 300,00\$), sans taxes » à « treize mille douze dollars et cinquante (13 012,50\$), sans taxes ».

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.057 **Hockey mineur et patinage artistique - remboursement aux résidents de moins de 18 ans**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de rembourser à ses résidents, de moins de 18 ans, le montant supplémentaire facturé par la Ville de Berthierville aux non-résidents pour des activités de loisirs.

ATTENDU QUE la ville de Berthierville a modifié la tarification supplémentaire imposée aux utilisateurs de l'aréna, applicable aux utilisateurs liés à l'Association du hockey mineur de Berthier et au Club de patinage artistique de Berthierville de façon à augmenter la tarification de six cents dollars (600,00\$).

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier augmente de cent cinquante dollars (150,00\$) sa contribution aux frais de ses résidents dans une portion de cinquante pour cent (50%) du montant total des frais d'inscription et d'heures de glace, à l'exception des tournois, pour chacun des participants mineurs résidant sur son territoire, et ce jusqu'à un montant maximal de neuf cent dollars (900,00\$) par résident.

QUE cette augmentation touche uniquement les résidents, de moins de 18 ans de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier faisant partie de l'Association du hockey mineur de Berthier, de l'organisation du hockey mineur féminin ou du Club de patinage artistique de Berthierville.

QUE les ententes de services avec les organismes soient modifiées à cet effet.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les protocoles d'entente 2026-2027 avec ces organismes.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.03.058 **Camp de jour intermunicipal 2026**



CONSIDÉRANT la résolution 2026.02.038 de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier à l'effet que la Municipalité n'a pas l'intention d'assumer les frais supplémentaires de 10,00\$, par enfant, par semaine;

CONSIDÉRANT QUE ces frais supplémentaires de 10,00\$ étaient sans justification ni démonstration et que la Municipalité a demandé à la Ville de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de la résolution 2026.02.038, la Ville de Berthierville a fait la justification de cette augmentation;

CONSIDÉRANT QUE nos enfants valent plus qu'un différend de 10,00\$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte d'assumer les frais supplémentaires de dix dollars (10,00\$) par semaine, par enfant, pour le camp de jour intermunicipal 2026.

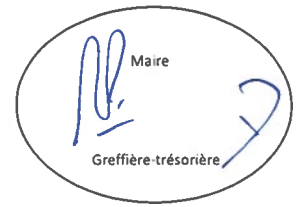
QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente pour l'été 2026 avec l'air en fête tel que reçu le 12 janvier 2026.

Les conseillers Guy Cloutier et Christian Soulières enregistrent leur dissidence.

Les conseillers ont voté en majorité en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h52 à 20h28.



CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2026.03.059 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois
Il est résolu

De clore et de lever cette séance à 20h28.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »



Robert Pufahl,
Maire



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière